Étiquetage des denrées alimentaires selon le règlement INCO 1169/2011

Durée

Un jour, 7h

🗂 Dates, lieux

Consultez notre site web

Public visé

- Créateurs, repreneurs d'établissements de la filière des métiers de bouche
- · Demandeurs d'emplois
- Exploitants d'un établissement en activité avec un projet de développement d'un autre établissement.
- Établissement de soins, EHPAD

iii Nombre de stagiaires

5 stagiaires minimum

Aucun prérequis nécessaire

Recherche de l'adéquation besoins du stagiaire/formation

Un questionnaire est envoyé au stagiaire avant la formation pour connaître ses besoins et ses spécificités

Évaluations des connaissances acquises

- Évaluation des connaissances en début de formation
- Évaluation des acquis en fin de formation
- Enquête de satisfaction en fin de séance

Validation de la formation

Remise d'une attestation de formation

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel/visioconférence
- Utilisation de projection de diaporama et des vidéos
- · Réalisation d'un quiz par chapitre
- Mise en situation « clients »
- Échanges dynamiques entre participants et le formateur

å Intervenants

Experts et formateurs consultants métiers

5 Accessibilité

La formation est sous la responsabilité du référent handicap de l'organisme de formation. Le local est pré-identifié pour répondre aux besoins. Le plan d'accès de la salle est mis à disposition



Objectifs

- + Connaître les obligations générales liées à la production alimentaire
- + Connaître la réglementation liée à l'étiquetage des denrées alimentaires
- Comprendre et appréhender les mentions d'étiquetage
- Mettre en application les connaissances théoriques acquises

■ Contenu

Contexte général et réglementation

- Environnement juridique des denrées alimentaires
- Obligations générales de la production alimentaire et de l'information
- Réglementation sur l'étiquetage (Règlement INCO et autres textes juridiques)
- Les règles d'étiquetage

Les mentions d'étiquetage obligatoires

- Les allergènes (13.12.14)
- Déclarations nutritionnelles (13.12.16)
- · Lisibilité des informations obligatoires
- Indication de l'origine ou de la provenance

Les mentions volontaires de l'étiquetage

- Généralités sur les mentions facultatives
- Les logos et mentions facultatives (Label Rouge, AOC)

Mise en place de l'étiquetage

- Sur les produits pré-emballés
- Sur les produits non pré-emballés

Tarifs

Tarifs public et financement OPCO

coût inter: 600,00 €/stagiaire (7h) / Taux horaire: 85,71 €

coût intra : sur demande de devis

Tarif Pôle Emploi

coût inter: 600,00 €/stagiaire (7h) / Taux horaire: 85,71 €

Tarifs nets exonérés de TVA (exonération de TVA justifiée par l'article 261-4-4 du Code général des impôts)